Altus Consultants Audit
Société inscrite à la Compagnie régionale des Commissaires aux Comptes d'AIX-BASTIA

ASSOCIATION ENFANCE ET JEUNESSE DE BIGUGLIA

Siège social : Lotissement Renault Trucks
Altu Bevincu
20620 BIGUGLIA

RCS 442 967 089

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2025

ALTUS CONSULTANTS AUDIT
Résidence Les Jardins de TOGA – Bât. F – 20200 BASTIA
Tél. : 04.95.34.92.22 - Email : jpfabiani@altusconsultantsgroupe.com

SARL au capital de 5 000 euros - RCS BASTIA B 829 121 565
SIRET : 829 121 565 00016 APE : 6920Z
N° identification : FR 12829121565

ASSOCIATION ENFANCE ET JEUNESSE DE BIGUGLIA
Siège social : Lotissement Renault Trucks – Altu Bevincu
20620 BIGUGLIA

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2025

Mesdames, Messieurs les Membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association ENFANCE ET JEUNESSE DE BIGUGLIA relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association ENFANCE ET JEUNESSE DE BIGUGLIA à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JPF

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n° 2022-06 et de l'application du règlement ANC 2018-06 modifié par le règlement ANC n° 2023-03 exposées dans l'annexe.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

En application des règlements ANC précités, l'association a procédé à une modernisation de la présentation de ses états financiers, incluant des reclassements destinés à améliorer la lisibilité et la conformité aux référentiels applicables.
Dans ce contexte, nous avons examiné les travaux réalisés afin de :

- Nous assurer de la pertinence des reclassements opérés pour garantir la comparabilité avec les états financiers de l'exercice N-1
- Apprécier la conformité des nouvelles présentations aux dispositions réglementaires en vigueur,
- Vérifier le caractère exhaustif et clair des informations fournies en annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification des comptes et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance des comptes annuels et sur les informations données dans les documents concernant la situation financière, adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les

informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude

JPF

significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à BASTIA, le 08 octobre 2026

Le Commissaire aux comptes
Jean-Pierre FABIANI

ALTUS CONSULTANTS AUDIT
Les Jardins de Toga 20200 BASTIA
Sarl au Capital de 5.000 euros
Société inscrite à la compagnie régionale
des commissaires aux comptes d'AIX-BASTIA
Tél: 04 95 34 92 22 - Fax: 04 95 34 92 24
Siret: 829 121 565 00016 - APE: 6920Z

ENFANCE ET JEUNESSE DE BIGUGLIA

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

ACTIF	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois) Net	%	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)
Frais d'établissement (I)							
ACTIF IMMOBILISE							
Immobilisations incorporelles							
. Frais de développement							
. Donations temporaires d'usufruit							
. Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	1 428	1 428					
. Immobilisations incorpor. en cours, avances et acomptes							
Immobilisations corporelles							
. Terrains							
. Constructions							
. Installations techniques, matériel & outillage industriels	569 416	221 965	347 452	34,63	362 349	34,25	
. Immobilisations corpor. en cours, avances et acomptes							
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés							
Immobilisations financières							
. Participations							
. Créances rattachées à des participations							
. Autres titres immobilisés							
. Prêts							
. Autres immobilisations financières	2 426		2 426	0,24	2 426	0,23	
TOTAL (II)	***573 270***	***223 393***	***349 878***	34,87	***364 775***	34,48	
ACTIF CIRCULANT							
Stocks et en-cours							
Créances							
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	378 940	4 000	374 939	37,37	402 771	38,07	
. Créances reçues par legs ou donations							
. Autres créances	11 863		11 863	1,18	24 537	2,32	
Charges constatées d'avance	2 733		2 733	0,27	2 594	0,25	
Valeurs mobilières de placement							
Instruments financiers à terme et jetons détenus							
Disponibilités	263 945		263 945	26,31	263 330	24,89	
TOTAL (III)	***657 481***	***4 000***	***653 481***	65,13	***693 232***	65,52	
Frais d'émission des emprunts (IV)							
Primes de remboursement des emprunts (V)							
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)							
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	***1 230 751***	***227 393***	***1 003 358***	100,00	***1 058 007***	100,00	

JPF

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
. Fonds propres statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
. Fonds statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
. Réserves statutaires ou contractuelles				
. Réserves pour projet de l'entité				
. Autres				
Report à nouveau	515 312	51,36	475 871	44,98
Excédent ou déficit de l'exercice	13 498	1,35	39 442	3,73
Situation nette (sous total)	528 810	52,70	515 313	48,71
Fonds propres consomptibles				
Subventions d'investissement	100 864	10,05	119 202	11,27
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	***629 673***	62,76	***634 515***	59,97
FONDS REPORTES ET DEDIES				
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
TOTAL (II)				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
DETTES				
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	66 970	6,67	88 837	8,40
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26 264	2,62	15 547	1,47
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	204 652	20,40	240 504	22,73
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	75 798	7,55	78 604	7,43
Produits constatés d'avance				
TOTAL (IV)	***373 685***	37,24	***423 492***	40,03
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	**1 003 358**	100,00	***1 058 007***	100,00

ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
	Total	%	Total	%	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:						
Cotisations						
Ventes de biens et services						
- Ventes de biens						
- dont ventes de dons en nature						
- Ventes de prestations de services	1 298 452	74,75	1 226 039	71,40	72 413	5,91
- dont parrainages	9 211	0,53	8 499	0,49	712	8,38
Produits de tiers financeurs						
- Concours publics et subventions d'exploitation	410 570	23,64	384 361	22,38	26 209	6,82
- Versements des fondateurs ou consommations/dotation consomptible						
- Ressources liées à la générosité du public						
- Dons manuels						
- Mécénats						
- Legs, donations et assurances-vie						
- Contributions financières						
Reprises sur amortiss., dépréciat.et provisions			27 531	1,60	-27 531	-100,00
Produits des cessions d'immobilisations incorpor. et corporelles						
Utilisations des fonds dédiés						
Autres produits	606	0,03	278	0,02	328	117,99
Total des produits d'exploitation (I)	***1 709 628***	98,42	***1 638 208***	95,41	***71 420***	4,36
CHARGES D'EXPLOITATION:						
Achats de marchandises						
Variations stocks						
Autres achats et charges externes	260 925	15,02	231 616	13,49	29 309	12,65
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	86 020	4,95	91 453	5,33	-5 433	-5,93
Salaires et traitements	1 078 946	62,11	1 046 976	60,97	31 970	3,05
Cotisations sociales	214 052	12,32	225 002	13,10	-10 950	-4,86
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	67 878	3,91	60 733	3,54	7 145	11,76
Dotations aux provisions						
Valeurs comptables des immobilisations incorpor. et corporelles						
Reports en fonds dédiés						
Autres charges	3 662	0,21	1 844	0,11	1 818	98,59
Total des charges d'exploitation (II)	***1 711 482***	98,52	***1 657 624***	96,54	***53 858***	
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	***-1 853***	-0,10	***-19 416***	-1,12	***17 563***	90,46
PRODUITS FINANCIERS:						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur dépréciations et provisions						
Différences positives de change						
Produits des immobilisations financières cédées						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie						
Total des produits financiers (III)						
CHARGES FINANCIERES:						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées	3 383	0,19	3 308	0,19	75	2,27
Différences négatives de change						
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées						

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie						
Total des charges financières (IV)	***3 383***	0,19	***3 308***	0,19	***75***	2,27
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	***-3 383***	-0,18	***-3 308***	-0,18	***-75***	-2,26
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	***-5 236***	-0,29	***-22 724***	-1,31	***17 488***	76,96
PRODUITS EXCEPTIONNELS:						
Total des produits exceptionnels (V)	***27 495***	1,58	***78 891***	4,59	***-51 396***	-65,14
CHARGES EXCEPTIONNELLES:						
Total des charges exceptionnelles (VI)	***8 761***	0,50	***16 725***	0,97	***-7 964***	-47,61
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	***18 734***	1,08	***62 166***	3,62	***-43 432***	-69,85
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)						
Total des produits (I + III + V)	1 737 123	100,00	1 717 099	100,00	20 024	1,17
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	1 723 625	99,22	1 677 657	97,70	45 968	2,74
EXCEDENT OU DEFICIT	***13 498***	0,78	***39 442***	2,30	***-25 944***	-65,77

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Dons en nature						
Prestations en nature						
Bénévolat						
TOTAL						
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens						
Prestations en nature						
Personnel bénévole						
TOTAL						

ENFANCE ET JEUNESSE DE BIGUGLIA

ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 Aux comptes annuels présentée en Euro

Préambule

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 954 216,65 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 13 497,97 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants.

1 - Evénements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice

Règlement ANC 2022-06 :

Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement 2022-06 du 4 novembre 2022, et complété des mises à jour en vigueur actuellement, et les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce :

--> continuité de l'exploitation
--> permanence des méthodes comptables, à l'exception des incidences de la première application de l'ANC 2022-06
--> indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les faits significatifs de l'exercice sont les suivants :

Nous n'avons pas identifié de fait significatif susceptible d'être mentionné dans l'annexe aux comptes annuels.

2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)

2.2 - Principales méthodes d'évaluation et de présentation

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.2.1 - Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.
Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.
Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

2.2.2 - Amortissements et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.
Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.
Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.
La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	*de 01 à 03 ans*
Brevets	*07 ans*
Agencements, aménagements des terrains	*de 06 à 20 ans*
Constructions	*de 10 à 40 ans*
Agencement des constructions	*12 ans*
Matériel et outillage industriels	*05 ans*
Agencements, aménagements, installations	*de 06 à 10 ans*
Matériel de transport	*04 ans*
Matériel de bureau et informatique	*de 03 à 10 ans*
Mobilier	*de 05 à 10 ans*

JPF

2 - Principes, règles et méthodes comptables

2.1 - Méthode générale

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03 modifié par le règlement ANC N° 2022-06 aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 modifié par le règlement ANC N° 2023-03 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

Pour mettre en cohérence les comptes annuels avec les recommandations de l'ANC , les comptes suivants utilisés les années antérieures ont étés remplacés par :

Les comptes produits sur exercices antérieurs sont remplacés par un compte le produit utilisé pour l'activité de l' association.

Les comptes de transfert de charges d'exploitations ne sont plus utilisés, le montant est porté au crédit du compte charge utilisé initialement.

2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)

2.2.3 - Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

2.2.4 - Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

JDF

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Etat des créances = 391 180 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	*2 426*		*2 426*
Actif circulant & charges d'avance	*388 754*	*388 754*	
TOTAL	*391 180*	*388 754*	*2 426*

3.2 - Provisions pour dépréciation = 4 000 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours Comptes de tiers Comptes financiers		*4 000*			*4 000*
Total		*4 000*			*4 000*

3.3 - Produits à recevoir par postes du bilan = 137 236 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	*130 344*
Autres créances	*6 893*
Disponibilités	
TOTAL	*137 236*

3.4 - Charges constatées d'avance = 2 733 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

APF

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Etat des dettes = 373 685 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	*66 970*	*22 756*	*44 214*	
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	*26 264*	*26 264*		
Dettes fiscales & sociales	*204 652*	*204 652*		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	*75 798*	*75 798*		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	*373 685*	*329 471*	*44 214*	

4.2 - Charges à payer par postes du bilan = 113 358 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	*175*
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	*1 351*
Dettes fiscales & sociales	*111 832*
Autres dettes	
TOTAL	*113 358*

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 1 298 452 E

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	*1 298 452*	*100,00 %*
TOTAL	*1 298 452*	*100,00 %*

5.2 - Autres informations relatives au compte de résultat

Subventions reçues et fonds dédiés

Subventions incluses dans les produits de l'exercice :

Caf : 410 570 Euros
Msa : 9 210 Euros

6 - AUTRES INFORMATIONS

6.1 - Honoraires des Commissaires Aux Comptes

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes - Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services	*8 160*
- TOTAL	*8 160*

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 137 236 E

Produits à recevoir	Montant
Clients et comptes rattachés :	*130 344*
Caf - ajustement a.r. - clsh cast.(4181050)	*6 684*
Caf - ajustement a.r. - clsh big.(4181060)	*63 665*
Caf - ajustement a.r. - clsh borgo(4181070)	*54 530*
Msa prestations pso(4181075)	*3 979*
Commune de borgo - f.a.e(4181210)	*1 486*
Autres créances :	*6 893*
Enjeu biguglia(4671060)	*62*
Enjeu village(4671070)	*6 831*
TOTAL	*137 236*

8.2 - Charges constatées d'avance = 2 733 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatees d avances(4861400)	*2 733*
TOTAL	*2 733*

8.3 - Charges à payer = 113 358 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit :	*175*
Pret ca n 435330 - int. courus(1648001)	*127*
Pret ca n 367194 - int. courus(1648100)	*47*
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	*1 351*
E.d.f. - f.a.r.(4081107)	*1 351*
Dettes fiscales et sociales :	*111 832*
Provision / cpayes (clsh biguglia)(4282301)	*19 063*
Provision / cpayes (clsh borgo)(4282302)	*19 561*
Provision / cpayes (clsh cast.)(4282303)	*2 829*
Provision / cpayes (siege)(4282304)	*12 068*
Uniformation (clsh)(4386032)	*34 280*
Charges sociales / conges a payer (big.)(4386230)	*3 993*
Charges sociales / conges a payer (bor.)(4386240)	*3 670*
Charges sociales / conges a payer (cas.)(4386250)	*927*
Charges sociales / conges a payer (siege)(4386260)	*4 716*
Provision / charges a payer(4386270)	*10 725*
TOTAL	*113 358*

JPF

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE (suite)

ENFANCE ET JEUNESSE DE BIGUGLIA

RÉSULTAT DES 5 DERNIERS EXERCICES

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 Présenté en Euro

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Nature des Indications / Périodes Durée de l'exercice	31/12/2025 12 mois	31/12/2024 12 mois	31/12/2023 12 mois	31/12/2022 12 mois	31/12/2021 12 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social					
b) Nombre d'actions émises					
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	*1 298 452*	*1 226 039*	*1 141 281*	*1 126 621*	*1 161 961*
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	*81 460*	*98 866*	*107 381*	*113 902*	*147 101*
c) Impôt sur les bénéfices					
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	*81 460*	*98 866*	*107 381*	*113 902*	*147 101*
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	*13 498*	*39 442*	*64 428*	*79 314*	*114 896*
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions					
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions					
c) Dividende versé à chaque action					
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés	*36*	*36*	*34*	*35*	*45*
b) Montant de la masse salariale	*1 078 946*	*1 046 976*	*901 885*	*805 261*	*964 908*
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	*214 052*	*225 002*	*199 558*	*184 126*	*207 203*

Observations complémentaires

JPF

ASSOCIATION ENFANCE ET JEUNESSE DE BIGUGLIA
LOTISSEMENT RENAULT TRUCKS
BEVINCO ALTU BEVINCO
20620 BIGUGLIA

Annexe association

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves					
Dont générosité du public					
Report à nouveau	475 871	39 442			515 313
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	39 442	39 412	13 498		13 498
Dont générosité du public					
Situation nette	**515 313**	**0**	**13 498**		**528 811**
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consomptibles					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement	119 202			18 339	100 864
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	**634 515**	**0**	**13 498**	**18 339**	**629 674**
TOTAL dont générosité du public					

1PF

Subventions d'investissement

Subventions

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	A l'ouverture	Nouvelle subvention de l'exercice	Annulation de l'exercice	A la clôture
CAF	INV.	183 388			183 388
	TOTAL	183 388			183 388

Reprises

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	A l'ouverture	Quote-part virée au résultat de l'exercice	Reprise de l'exercice	A la clôture
CAF	INV.	64 186	18 339		82 525
	TOTAL	64 186	18 339		82 525

JPF